

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Parmentier, 14 novembre 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 4 p. (391r, 392r, 393v, 394r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Parmentier, 14 novembre 1862, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/42094>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [14 novembre 1862](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Parmentier \[Guise\]](#)  
Lieu de destination Guise (Aisne)

## Description

Résumé Sur la route n° 55 de Jonqueuse à Étreux. Godin accepte volontiers le choix de Parmentier en tant qu'expert désigné d'office et lui communique ses observations. Godin fait transporter des marchandises sur un tronçon de la ligne n° 55 ; il a contracté un bail annuel de 250 F avec Brunel pour la location d'un port placé sur le chemin, où les déchargements sont plus économiques qu'au port de Longchamps ; l'administration prétend qu'il a fait des dégâts considérables au chemin en 1861 et 1862 alors que les seuls travaux d'entretien ont été faits par lui ; il renonce depuis à emprunter le chemin et fait décharger ses bateaux au port de Longchamps, aussi la question ne porte que sur le passé ; Godin conteste qu'il ait dégradé la route qui n'est achevée que pour la moitié du trajet ; il a proposé néanmoins une indemnité à l'administration de 200 F correspondant au déchargement de 20 bateaux par an à Longchamps chez Macaigne au prix de 10 F par bateau, indemnité que l'administration juge insuffisante malgré l'inachèvement de la route. Godin communique à Parmentier un état annuel de ses transports en précisant que 2 198 tonnes transitent par le chemin.

## Mots-clés

[Animaux](#), [Arbitrage \(droit\)](#), [Chemins de fer](#), [Conflit](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Industrie](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées [Macaigne \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Étreux \(Aisne\)](#)
- [Jonqueuse, Macquigny \(Aisne\)](#)
- [Longchamps, Vadencourt \(Aisne\)](#)
- [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

Guise le 16 juillet 1862

391

291

Monseigneur

vous thes Seigni D'offre pour conserver  
a la partie que l'administration propose  
au sujet du transport de la ligne n<sup>o</sup> 55  
en passant a Stenay pour le cas ou  
vous ne pourriez pas me capter  
je ne pourrais en cette occasion confirmer  
ma defense a moins que vous etes assuré  
que ne puis done que me mettre complètement  
d'accord avec l'administration sur le choix  
que je a fait en vous chargeant de  
la defense des intérêts de l'industrie en  
vous priant pour a qui en mon  
de faire passer les considerations  
suivantes

Depuis un certain nombre d'années  
je fait effectuer des transports sur  
le tronçon de ligne en question et  
je en diverses circonstances fait transporter  
des matériau pour le rendre praticable  
sur un point difficile ou j'assure au  
travail ou il fait pare que la route  
doit être y être déplacé par mes soins  
en cause nécessité a payer et j'ais  
contracté un bail avec M<sup>me</sup> Brunet

M<sup>me</sup> Garmont

2294

la location de mon port sans les quelques  
indemnités que j'en retiendrai

l'administration ne trouve pas suffisante  
la perte de 200 francs l'an que je lui ai demandé  
puisque sur le plus petit avis elle pouvait me  
laisser penser qu'il pouvait faire décharge  
à quelques pas de la dans des conditions  
tout à fait simples de ces inconvénients  
auquels je ne pouvais encore croire  
puisque le port n'est pas arboré et que  
j'ignorais je savais peu prétendre à des  
dégrossages que sur une chose faite

je crains que je viens de faire de cette  
affaire monsieur a fait délibérément recourir l'arbitraire  
dans le but d'empêcher pas j'en suis sûr l'opposition  
dans l'intérêt légitime de l'industrie que  
vous allez représenter sans crainte que la  
chose soit mieux examinée

je vous joins ma note des transports  
deux années en vous priant de remarquer  
que les transports de matières que j'effectue à  
proximité des chemins de fer n'arrivent  
en a et quantité en a boîte en le  
trajet desquelles fait exactement des sorties  
les 2,198,400 kilo sont acheté une centaine par  
le chemin en question

je vous prie d'agréer l'assurance mes sentiments  
bien cordiaux et l'assurance de ma parfaite  
considération

Garden